



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 121618

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le système d'évaluation des enseignants grévistes. En effet, lors du mouvement national de grève du 20 mars, les informations transmises à la presse sur le nombre de grévistes lors de cette journée oscillait entre 17 % pour le ministère de l'éducation et plus de 31 % pour les syndicats d'enseignants concernés. Cette différence substantielle ne paraît pas crédible et mériterait donc d'être clarifiée dans les semaines qui viennent, pour obtenir une méthode de recensement vraiment incontestable pour tous les membres de la communauté éducative. Il lui demande de lui préciser sa position sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121618

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3239